

# Notice historique sur Vouël

Par le P. LABBÉ.

Vouël, *Vouellus, via*, village à deux petites lieues de Chauny, de son ressort. Ce n'étoit autrefois qu'un hameau de la paroisse de Farniers. Il a son église paroissiale qui dépend de l'Abbaye de de Nogent-sous-Coucy; sa mairie et ses pâturages communs.

Son domaine est depuis longtemps uni à celui de Chauny, comme celui de Condren, Frières et Faillouël; je trouve qu'il fut engagé autrefois aux seigneurs de Canny et de Barbançon; Charles et Nicolas de Barbançon, fils de Michel de Barbançon et de Péronne de Pisselur, en firent la foi et hommage en 1557.

Les Calvinistes ont eu un temple à Vouël jusqu'à l'abrogation de l'édit de Nantes. Le Syndic de l'Église de Noyon s'étoit opposé à son établissement, sur ce que les Calvinistes en avoient déjà un dans le Vermandois; mais le Parlement n'eut pas d'égard à ses remontrances, parce que Vouël est du ressort de Chauny, dont la coutume est locale et différente de celle du Vermandois.

La haye de Vouël, *haya Vouelli*; elle s'étend de Vouël au chemin qui conduit de Condren à Targny : là finissoit autrefois la bannalité des moulins de Chauny vers la Fère.

La tombe de Vouël ( au chemin qui conduit de Condren à Targny) *tumba Vouelli*; c'est une éminence de terre au milieu de la plaine qui contient deux septiers et demi; on tient que c'est le tombeau d'un général d'armée, sur lequel ses soldats élevèrent cette petite montagne.

*Rottelan, Rotteleium, Poitevin, Pictovicum, Targny, Terigniæ*; les deux premiers sont deux fiefs : l'un, au terroir de Vouël ; l'autre, sur celui de Targny, lesquels relèvent de Chauny.

Targny est un hameau de la paroisse de Vouël, des plus anciens du pays, puisque Hébert IV, comte de Vermandois et seigneur de Chauny, donna à l'église de la même ville quelques héritages qu'il y possédoit, en 1059. (Comptes du domaine, *Cartulaire du Vermandois*).



## Notes et Additions

Par M. CROQUET.

Vouël est aujourd'hui un gros village du département de l'Aisne, canton de La Fère, arrondissement de Laon ; le chiffre de sa population s'est élevé de 345 ( recensement de 1800 ) à 517 habitants \* ( recensement de 1886 ) ; son nom a peu varié : c'était primitivement *Voerium, Vaduli, Voel*, puis *Vouellus, Wouël, Saint-Martin de Vouël* \*\* situé dans une plaine formée en partie de terrains calcaires, de craie et de sables tertiaires, à 32 kil. Ouest de Laon et à mi-chemin de Chauny à La Fère. Son territoire compte 300 hectares 10 ares 80 centiares de superficie dont 100 hectares en bois et 46 en prairies.

Les principaux lieux dits sont : l'Usage de Vouël, le Sart, le Riez-Giard, la Férolle, les Quatorze Setiers ( sect. A, dite des Bois-lieux-dits ) ; le Grand-Champ, la Fosse à Potier, le Long Chemin de l'Aiguillon, le Tombe, le Village, le Franc à Leu, le Fossé de Beaumont, Entre-deux-Villes, le Pommelotier ( sect. B., dite du Village ).

Vouël est traversé, dans toute sa longueur, par une voie romaine

\* L'accroissement de la population de ce village date de l'établissement, à Targny, des grands ateliers de construction de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

\*\* Voy. le *Cartulaire du chapitre de Noyon*, fol. 82 ; Arch. de l'Oise ; *Chron. de Nogent*, p. 239 et 423 ; *Olimi*, t. II, p. 416 ; *Carte de Cassini* ; Matton, Melleville, Archives communales.

appelée la *Chaussée Brunehaut*, allant de Soissons à Saint-Quentin; route nationale n° 38 (de Chauny à La Fère), longe le village, au Midi; plusieurs autres chemins vicinaux se dirigent vers Genlis, Frières, Viry, Condren et Tergnier.

Le blé, le seigle, l'avoine, les betteraves surtout, couvrent les champs de Vouël; avant le grand hiver de 1870, les pommiers se comptaient par centaines; on cultive peu le colza, la luzerne et les trèfles.

L'église, de style roman, est de construction récente (1854); elle a été bâtie en briques et sur l'emplacement de l'ancienne\*; sa longueur totale est de 40 mètres; le clocher à 30 mètres environ d'élévation: il abrite une seule cloche\*\*; son vocable est Saint-Martin.

Nous trouvons dans les archives de la commune, la liste suivante des anciens curés de Vouël. En 1609, Jean Dupont, curé de Vouël et Fargniers; Claude Liétaux, 1678; François Billard, vicaire de Vouël et Fargniers, 1682; L. Dambertraud, 1684. Il manque aux archives les années 1701 à 1727. De Lhomme, 1728; Lefrançois, 1759, jusqu'au mois de juin 1792.

De 1802 à 1838. MM. Quierzy, Rappelet et Odier, résidant à Far-

\* Au mois de mai 1853, dit M. A. Piette, dans son *Itinéraire Gallo-Romain*, cet édifice fut démolé de fond en comble pour être relevé sur un nouveau plan. On trouva dans les fondations des pierres de taille étrangères au pays, et d'une dimension considérable; elles avaient 1<sup>m</sup>50 de longueur sur 1<sup>m</sup>20 de largeur et 30 centimètres d'épaisseur; quelques-unes étaient taillées en biseau sur un de leurs bords, et presque toutes portaient des mortaises qui avaient servi autrefois à les lier ensemble par des tenons en fer. Des tronçons de colonnes d'un mètre de diamètre y furent également recueillis, ainsi que plusieurs médailles romaines. Ces vieux débris nous montrent évidemment comment, après avoir renversé les temples de l'idolâtrie, le christianisme se servit des mêmes monuments pour les approprier à ses nouveaux usages.

Aujourd'hui encore, le fossoyeur rencontre quelquefois, dans le cimetière attenant à l'église, des sarcophages en pierre renfermant de petits vases en terre noire et qui paraissent remonter à l'époque gallo-romaine.

Claude Capperonnier, arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts de Chauny, qui en leva le plan, en 1767, par ordre de l'intendant de Soissons, rapporte que sa figure planimétrique est de 163 verges 7/8, mesure du roi; sa longueur, de l'orient à l'occident, de 60 toises; sa largeur, du midi au septentrion, de 40 toises 2 pieds. (Introduction à l'*Histoire générale de Picardie*, p. 182.)

\*\* La cloche porte l'inscription suivante: « L'an 1855, j'ai été bénite en présence de M. Théodore-Constant Lecat, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Vouël, par M. Detz, doyen de La Fère, assisté de M. Odier, curé de Fargniers, et nommée *Eugénie-Zulma-Opportune-Théodosie*, par MM. le marquis de Lubersac, Clovis de Béthune, Auguste et Anatole Dromas, mes parrains et M<sup>mes</sup> la marquise de Lubersac mère, Zulma Nicolet, Opportune Roblot et Théodosie Rousseaux, mes marraines. — *Cantate domino canticum novum*.

Un Christ en croix et un écusson portant le nom du fondateur, « Cavillier, à Solente, » sont placés en relief de chaque côté de la cloche, dont le diamètre est de 1<sup>m</sup>18, la hauteur 0<sup>m</sup>87, le poids 708 kilogrammes. La cloche avec ses accessoires, a coûté 2,920 francs.

gniers; de 1856 à 1861, M. Drivry, résidant à Vouël; de 1861 à 1871, M. Noël, Cyrille; de 1871 à 1872, M. Wasson d'Obel; de 1872 à 1875, M. Vrevin; de 1875 à 1883, M. Niquet; de 1883 jusqu'à ce jour M. Burguet.

Il existait aussi à Vouël un temple protestant: il était situé en face de l'église et la rue qui y conduisait porte encore le nom de *Rue du Temple*. A l'angle de cette rue et de la voie romaine, dite Chaussée Brunehaut, on voit encore, recouverte par une chaumière, une cave très curieuse, dans laquelle, dit-on, les protestants se retiraient pour l'exercice de leur culte, après la révocation de l'édit de Nantes. Cette cave, très profonde, est voûtée en grès et dans le fond se trouve une cheminée: la lumière n'y arrivait par aucun soupirail. Sa solidité, son état parfait de conservation nous porte à croire qu'elle pourrait bien remonter au temps de l'occupation romaine dans nos pays.

Le temple de Vouël a été démoli le 14 mai 1685. La démolition des temples protestants a commencé en 1657; 28 ans avant la révocation de l'édit de Nantes.

M. Matton, notre savant archiviste du département de l'Aisne, dans sa *Notice sur le bailliage de Chauny*, s'exprime ainsi au sujet des protestants: « La politique de Richelieu, si défavorable aux calvinistes (arrêt du 20 juin 1636), fut continuée par ses successeurs. Les hommes d'État rivalisèrent de zèle et d'hypocrisie, pour ramener les Français à l'unité de religion. Les calvinistes du bailliage de Chauny reconnurent tous les dangers de leur situation, et cherchèrent vainement à les conjurer par le prosélytisme à Dives, Herly, Villers-Saint-Christophe, Travecy et Aunois. Les pasteurs de Vouël, de Saint-Quentin et de Compiègne, David Humbert, Mestayer et Devaux, tendaient à faire prévaloir leurs doctrines, mais on réduisit le premier au prêche de Vouël, assuré aux calvinistes de Chauny par une possession de plus d'un demi-siècle, et un arrêt du Parlement (7 septembre 1667). Le Conseil d'État menace, pour chaque contravention, de 500 livres d'amende, de punition corporelle et d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public, les ministres qui oseraient aller prêcher dans d'autres endroits que ceux de leur résidence. Malgré cela, les calvinistes se soumirent sous la direction de leurs anciens, Pierre Jourdiou et Isaac Obgeois, et demandèrent acte de leur façon d'agir (26 novembre 1663).

» Le prêche de Vouël, sis en face de l'église de ce village, était rustique. Le ministre David Humbert, qui jusque là habitait Chauny, dut se loger dans une chaumière construite de bois et d'argile. Il y trouva un four, une étable, un cellier, une petite cave,

deux chambres et enfin 40 verges de verger et de jardin, et s'en contenta. Ce fut désormais là le seul endroit réservé aux protestants du bailliage de Chauny, pour s'édifier suivant l'Évangile. Ils allèrent s'y entasser, portes closes, pour entendre les méditations de leur pasteur sans pouvoir y jouir de quelque tranquillité, surtout depuis l'arrivée de leur nouveau ministre, Denis Maillart. Les curés de Quessy, de Fargniers et Frières, venaient fréquemment à la tête de leurs ouailles, averties et excitées au prône, l'invectiver à la porte du temple.

Celui de Frières criait de toutes ses forces « que tous les ministres  
« de France estoient des meschans et des trompeurs et qu'il falloit  
» les envoyer tous aux gallères, lesquelles paroles animées d'un ton  
» hautain et de colère, tendoyent manifestement à esmouvoir les  
» paysans en très grand nombre et de quatre divers villages à mal-  
» traiter ceux de ladite religion contre l'intention du roy et de ses  
» édits, ce qui paraist assez, parce que le ministre sortant du temple  
» et en voulant répondre aux insultes dudit curé, ledit curé l'a ar-  
» resté par la manche de sa robe pour exciter le peuple (2 avril  
» 1676). »

*Seigneurs.* — Le domaine de Vouël resta très longtemps uni à celui de Chauny. En 1440, le duc d'Orléans le vendit avec Chauny au duc de Bourgogne, pour payer sa rançon. Rentré peu après dans les mains de la famille d'Orléans, il fut ensuite aliéné aux suivants : 1557, Charles de Barbançon, seigneur de Vouël. Vers 1650, Georges de Héricourt, seigneur dudit, Amigny et Rouy.

En dernier lieu, M. le duc d'Aumont.

On voyait jadis deux fiefs à Vouël : celui de *Rottelan* (*Rotteleium*) et le fief *Poilevin* (*Pictovicum*). Les noms de leurs possesseurs sont inconnus.

A 200 mètres environ de la Chaussée Brunehaut, conduisant à Mennessis, au-dessus du village de Vouël, au lieudit la Férole \* on trouve des débris de construction et une grande quantité de

\* En 1122, Rikwère, épouse de Raymond de Clastres, donne à Saint-Norbert, « le fief de Féroles, près Woël, alleu d'une charrue. » Cette donation fut complétée et confirmée par son gendre Guy.

Guillaume Cornard donne, en 1132, à la Maison de Prémontré, ce qu'il faut de terrain pour une maison et ferme à Féroles. (Voir *Étude sur l'abbaye de Prémontré*, par M. Ch. Taiée, p. 43 et 113.)

Le même auteur dit que ce fief rapportait à l'abbaye, suivant l'état fait par le P. Firmin, en 1661 : En nature 30 muids de blé hagniez, mesure de Chauny, et 15 muids d'avoine, 8 livres de cire, 4 chapons ; en argent : 9 livres 20 sols aux rentes obituaires. Le fief comptait 38 muids 4 septiers de terre, 5 faulx de pré, plus 2 septiers 46 verges de bois.

tuiles. On prétend qu'en cet endroit existait une maison de Prémontrés, laquelle aurait été détruite à la suite des guerres dont notre pays fut si souvent le théâtre. Il pourrait fort bien se faire que ce soit là l'emplacement d'un des deux fiefs dont nous venons de parler.

Les registres de l'état-civil de Vouël remontent à l'année 1678.

Les registres des délibérations datent seulement de l'année 1813. Il en existait d'autres qui auront été égarés, comme on le voit par certaines délibérations : de sorte que tout ce qui a rapport à la Révolution de 1793, nous est complètement inconnu. On voit seulement, par les actes de l'état-civil, que les habitants de Vouël aimaient à s'affubler de noms républicains, de liberté, égalité, etc., qu'ils joignaient à leurs noms.

Voici la liste des maires : 1813, François-André Lecat ; 1816, Antoine-Louis-Honoré Prévost ; 1818, François-André Lecat ; 1826, Marc-Adrien Lemoine ; 1833, Théodore-Constant Lecat ; 1871, Jean-Louis-Céleste Dodé ; 1884, Alphonse-Alfred Debéthune ; 1885, Alphonse-Onésime D'Hiver.

Lors de la guerre de 1870, le village eut beaucoup à souffrir et la bataille de Vouël, où le capitaine Petit, qui commandait 1,500 francs-tireurs, tomba foudroyé par une balle, est encore trop présente à la mémoire pour que nous en parlions. Quelques jours auparavant, des soldats français, cachés en embuscade, surprenaient à l'entrée du village un convoi prussien, déguisé en ambulance ; ce qui donna lieu à beaucoup de difficultés.

Le seigneur de Genlis, les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Prémontré possédaient la majeure partie du territoire, comme on peut le voir par un ancien plan de 1734, qui se trouve à la mairie. Une partie de ces biens étaient afferchés à des particuliers. Nous allons donner une copie de déclarations, de 1765, d'un des détenteurs de ces biens, notre honorable Collègue, M. Berhaut, de Fargniers, en possède l'original sur papier.

### *Extrait des minutes du Greffe de l'élection de Noyon\*.*

Du vingt-cinq juillet mil sept cent soixante-cinq.

Est comparu au greffe de l'élection de Noyon, Éloy Lemoine, garçon, majeur, demeurant à Targny, comme ayant charge et pouvoir de Marie-Françoise Dauthuille, veuve d'André Lemoine, laboureur, demeurant audit Targny, sa mère, lequel audit nom et pour satisfaire à la déclaration du Roy, du mois de février mil sept cent vingt-huit, a déclaré que sa mère ne jouit plus depuis plus d'un an, et ne tient plus à ferme de Monsieur l'abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la quan-

\* Copie d'une déclaration en l'élection de Noyon, par Marie-Françoise Dauthuille, veuve de André Lemoine, vivant laboureur à Targny, paroisse de Vouël.

tité de trente-sept septiers de bois appartenant audit sieur abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, le tout situé sur le terroir de Vouël, duquel marché, tant terre que bois, elle rendait annuellement une somme de trois cent trente livres; que ledit sieur abbé fait actuellement valoir ledit marché de terres et bois par ses mains, ayant fait labourer lesdites terres dès l'année dernière, de laquelle déclaration a été audit comparant, audit nom, ce requérant accordé acte, et a signé avec moy, greffier de ladite élection.

Delivré par moy, greffier en chef de l'élection de Noyon, soussigné,

Signé : SÉZILLE, avec paraphe.

*Signification de la déclaration qui précède aux syndic et habitants de la paroisse de Vouël.*

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dimanche vingt-huitième jour de juillet, Je, Jean-Joseph Fouquet, sergent Royal, reçu et immatriculé en l'amirauté générale de France, résidant à Chauny, soussigné, certifie qu'à la requête de Marie-Françoise Dauthuille, veuve de défunt André Lemoine, à son décès laboureur, demeurant à Targny, paroisse de Vouël, pour laquelle domicile est élu en la maison de M<sup>e</sup> Antoine Gueullette, procureur en l'élection de Noyon, y demeurant, avoir signifié et donné copie aux syndic, manans et habitans de la paroisse de Vouël, issue de la grande Messe, cejourd'huy ditte, chantée et célébrée en en l'église dudit lieu, les habitants sortants en grand nombre, en parlant à Jean-Louis Lemoine, marguillier en charge en l'absence du syndic de laditte paroisse et en présence de François-Goudemand Quentin, prévot, Pierre Camus et autres principaux habitans, que j'ai reconnus parmi la foule, de la déclaration des autres parts en datte du vingt-cinq du présent mois, deurement signé et émulumenté, a ce que du contenu en icelle lesdits syndic et habitans dudit Vouël n'en ignorent, et en conséquence je leur ay, parlant et présence que dessus, fait deffences de par justice de comprendre ny imposer ladite veuve Lemoine, dans leur rolle de tailles capitations et autres impositions dudit Vouël, pour raison du marché de terres et bois mentionné en la ditte déclaration, en peine d'en répondre en leur pur et privé nom et de suporter toutes pertes, despens, damages et intérêts, faisant au surplus pour laditte veuve Lemoine, toutes réserves et protestations de droit pour raison des sommes qu'elle a été forcée de payer l'année dernière au préjudice de la signification et deffenses qu'elle avait faites, dont acte, et ay auxdits syndic et habitans, parlant comme dessus, fait et laissé coppie de la susditte déclaration et du présent exploit, l'an et jour susdits.

Signé : FOUQUET, avec paraphe.

Nous connaissons peu de choses de ce qui s'est passé à Vouël, à l'époque de la Révolution de 93, les registres des délibérations faisant défaut. Nous savons seulement que certaines personnes de la localité n'étaient point en retard sur leurs congénères. On profana l'église; on abattit le clocher et les cloches prirent, comme partout, le chemin du district, pour être converties en canons; les ornemens servant au culte, furent traînés dans la rue. Mais nous devons dire à la louange des habitants d'aujourd'hui, que grâce à leur zèle et à leur piété, ils ont su dignement effacer les outrages de leurs pères. Ils ont réédifié leur pauvre petite église qui tombait de vétusté: ils ont construit un magnifique presbytère pour remplacer l'ancien qui avait été vendu à la Révolution et ils ont construit une école et une mairie.

Il existe sur le territoire de Vouël, au milieu d'une vaste plaine, un monticule qui, par sa forme et sa masse, frappe d'étonnement. On lui donne, dans le pays, le nom de *Butte*, de *Tombe*, de *Tom-belle*. Sa forme peut être comparée à celle d'une poire longue, coupée longitudinalement et dont une moitié reposerait à plat sur le sol. La partie la plus renflée est tournée vers le levant, la partie la plus allongée, qui se trouve sur un plan incliné et par lequel on gagne le sommet, est tournée vers le couchant.

Sa hauteur est actuellement de 33 mètres ; son diamètre au sommet, de 65 mètres et son grand diamètre à la base, dirigé du levant au couchant, de 125 mètres. Elle était jadis un peu plus élevée ; mais il y a environ 70 ans, le propriétaire voulant établir sur le sommet un moulin à vent, la fit abaisser de 4 à 5 mètres. On y voit encore aujourd'hui trois pierres meulières et les quatre pierres sur lesquelles reposaient les montants du moulin. Les anciens du pays racontent que, de leur temps, on découvrait de son sommet la Basilique de Saint-Quentin qu'on n'aperçoit plus aujourd'hui. Elle était jadis cultivée ; mais elle est maintenant couverte de gazon et plantée de pommiers jusqu'à son sommet. Il s'y trouve aussi quelques arbres d'essence forestière. Le plan incliné par lequel on gagne la plate-forme a reçu le nom de *Queue de la Butte*.

Maintenant à quelle époque doit-on faire remonter son élévation et dans quel but l'a-t-on élevée ? Si vous interrogez les habitants de Vouël, ils vous diront que sous cette masse de terre, dort depuis plusieurs siècles un général romain, et que ce sont ses soldats qui lui ont élevé ce tombeau. De là, le mot de *Tombe*. Sans ajouter foi à cette croyance, on sait qu'autrefois les soldats romains, pour honorer la mémoire de leurs généraux qu'ils avaient conduits tant de fois à la victoire, avaient coutume d'élever sur leurs tombes ces masses de terre auxquelles on a donné le nom de *Tumulus*, et que chaque soldat apportant dans son casque une poignée de terre, la déposait sur sa tombe en prononçant ces paroles sacramentelles : *Sit tibi terra levis* « que la terre te soit légère. » Cette croyance n'a rien d'invraisemblable ; mais, pour moi, je crois que l'élévation de la Tombe de Vouël fut un but stratégique : elle dut être un poste d'observation, et elle fut assurément un centre qui dut avoir autrefois de l'importance, car, suivant M. A. Piette (*Itinéraire Gallo-Romain*), on y voit encore aboutir sept chemins, inutiles aujourd'hui, mais qui ont eu, sans aucun doute, leur raison d'être dans les temps éloignés.

Voici les raisons qui font croire que cette butte a été un lieu d'observation.



D'abord, elle est située à 250 mètres environ de la chaussée romaine laquelle traverse Condren et Vouël dans toute leur longueur pour aller à Saint-Quentin.

Ensuite, elle se trouve placée vis-à-vis de la montagne de Rouy, laquelle, comme on sait, a de tout temps été un poste d'observation ; et la distance qui se trouve entre ces deux points n'est pas de plus de 3 kilomètres. On pouvait donc très bien communiquer entre ces deux points au moyen de signaux et surveiller la marche des troupes, comme il est facile de le voir. D'un autre côté, il existe dans la même direction, à l'entrée des bois de Mennessis, un autre tumulus tout-à-fait semblable à celui de Vouël, de la même hauteur, entouré d'un fossé et à une distance également d'environ 2 à 3 kilomètres. Ces points pouvaient donc parfaitement communiquer entre eux.

D'un autre côté, le long de cette voie romaine, de Rouy au Verguier, on compte quatre à cinq buttes semblables ; elles devaient certainement avoir été élevées dans un but stratégique, pour correspondre entre elles. Partout où l'on rencontre une voie romaine, on est certain de trouver de semblables élévations. C'est ainsi qu'à l'entrée du bois de Versigny, près La Fère, il s'en trouve une semblable à celles dont je viens de parler, elle devait servir à surveiller la voie romaine se dirigeant sur Laon. Il en est de même de celle de Faillouël, dite *Butte du Roi*, placée également près de la voie romaine traversant cette localité.

Maintenant, pour appuyer la croyance que la Tombe de Vouël a été élevée par les Romains, je dirai que, l'année dernière, un puits à marne, percé à la base de cette butte, étant venu à s'écrouler, a entraîné dans sa profondeur une portion de terre, et j'y trouvai enclavée une très belle tuile à gros rebords et parfaitement intacte, tout à fait semblable aux tuiles romaines. Un ouvrier, qui habite une maison située auprès, m'a affirmé avoir trouvé, en arrachant des arbres au pied de cette tombelle, une grande quantité de tuiles exactement semblables à celle que je venais de recueillir. Il s'ensuivrait donc qu'on avait établi en cet endroit un poste pour surveiller les environs.

En outre, lorsqu'on cultivait, il y a quelques années, le pourtour de cette butte, on a aussi trouvé un certain nombre de monnaies romaines des trois premiers siècles de l'ère chrétienne, ce qui viendrait encore corroborer mon opinion. Je sais bien que plusieurs savants ont avancé que ces monticules avaient été élevés par les Gaulois, nos ancêtres, et que les Romains n'avaient fait que se servir d'un état de choses existant avant eux. Mais les raisons que je

viens de donner me font rejeter cette opinion pour la Tombe de Vouël. Elle a donc réellement été élevée par les Romains dans les premières années de leurs conquêtes.

On s'est demandé aussi en quel lieu on avait été chercher une telle quantité de terre. Les anciens du pays montrent dans les environs, dans le bois Labbé, certaines fosses dites : *La Fosse-à-Loup*, *La Férolle*, *La Fosse-aux-Potiers*, situées à 1,200 mètres, où on aurait été chercher la terre employée à sa formation. Mais cela ne paraît pas vraisemblable, et le grand abaissement de terrain environnant la butte, surtout au Sud, porte à croire que c'est là où les terres auront été prises.

M. Melleville, dans son Dictionnaire historique du département de l'Aisne, en parlant de la *Tombelle* de Vouël, se trompe énormément en émettant le doute que cette butte soit artificielle; il ne l'a probablement jamais visitée. Il suffit de la voir une fois pour être assuré du contraire.

Jusqu'aujourd'hui, cette tombe n'a jamais été fouillée, et si elle recèle dans son intérieur quelques secrets, nous l'ignorons. Nous croyons savoir que le propriétaire actuel a l'intention d'y faire pratiquer des fouilles. Espérons qu'il persévérera dans cette bonne idée et qu'alors on pourra être fixé, et sur les on-dit des gens du pays, et sur la date exacte de son élévation.

\*  
\* \*

*Tergnier*, autrefois *Thérigny*; *Therignœ*, xi<sup>e</sup> siècle; *Terniacum*, xiii<sup>e</sup> siècle (Ch. du Musée de Soissons); *Tarigny*, 1419 (Comptes de l'Hôtel-Dieu de La Fère); *Targny*, 1498; *Terjny*, 1581; *Terny*, 1682 (Tit. de l'abb. de Saint-Nicolas-aux-Bois).

C'était autrefois un domaine du prieuré de Fargniers, relevant de la châtellenie de La Fère. (Matton : Dict. topographique du département de l'Aisne.)

Au xi<sup>e</sup> siècle, on ne voyait encore sur l'emplacement de Tergnier qu'une cense ou ferme qui appartenait aux comtes de Vermandois. L'un d'eux, Herbert IV, la donna aux chanoines de Chauny, en 1059, comme on le voit en une charte que l'on peut considérer, à juste titre, comme son testament : « *Ecclesie de Calniaco ubi multa alia bona prius dederam ac procuraveram, do mensam meam apud Terignias ac Flavias* » (Je donne à l'église de Chauny, à laquelle j'avais déjà donné, autrefois, et procuré beaucoup d'autres biens, mes menses de Terigny et de Flavy).

Tergnier était, jadis, un petit village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine basse, à 30 kilomètres à l'Ouest de Laon, autrefois

de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon. Il est aujourd'hui du canton de La Fère, arrondissement de Laon, et du diocèse de Soissons.

Ce petit village, qui, depuis 40 ans, a toujours été en augmentant, est aujourd'hui une ville de près de 4,000 habitants.

Voici, du reste, l'état de sa population :

1800, 249 h.; 1818, 223 h.; 1836, 258 h.; 1856, 362 h.; 1861, 1,235 h.; 1869, 1,806 h.; 1875, 2,572 h.; 1881, 3,079 h.; 1885, 3,536 h.; 1886, 3,708 h.

Cet accroissement de population est dû à l'établissement, à Tergnier, des ateliers du Chemin de fer du Nord.

Jusqu'en 1851, Tergnier dépendait de Vouël, pour le spirituel; mais, à partir de cette époque, il s'en sépara. Il eut son cimetière à part et ne voulut plus être conduit dans celui de Vouël.

En 1851, il se fit bâtir une église, bien petite, il est vrai, mais qui, à cette époque, était bien suffisante, vu le petit nombre d'habitants. Elle l'est encore aujourd'hui, malgré ses 4,000 habitants, car Tergnier ne pêche pas par excès de religion.

Son premier curé fut, en 1868, M. l'abbé Solus, décédé à Tergnier, en 1877. M. Sendron, en 1877, décédé aussi à Tergnier, en 1880. En 1880, M. Doucy, aujourd'hui curé de Fieulaine. En 1885, M. Gougelot, curé actuel.

Tergnier a un territoire d'une étendue de 391 hectares. Il est traversé par la route nationale n° 38, allant de Chauny à La Fère. Il est à 7 kilomètres de Chauny, à 5 de La Fère et à 131 de Paris. Son altitude est de 56<sup>m</sup>26. Il est traversé par la grande ligne ferrée de Paris à la Belgique; les lignes d'Amiens et de Reims y aboutissent. Il rayonne donc, avec toutes ces lignes, dans toutes les directions. Le canal Crozat passe sur son territoire. Il possède une fabrique de sucre, des ateliers de construction, des entrepôts établis dans une ancienne faïencerie, de vastes écoles fréquentées par sept cents enfants.

C'est grâce aux ateliers du Chemin de fer que Tergnier a pris, en si peu de temps, un si rapide accroissement, et que l'aisance et le bien-être règnent désormais, non seulement dans cette petite ville, mais aussi dans les pays qui l'entourent.

Nous pourrions nous étendre plus longuement, mais ce serait alors de l'histoire moderne, et nous sortirions de notre cadre.